

Loi 86-35 Institution Ordre national médecins

Écrit par Dr KONATE Abdoulaye
Dimanche, 19 Mai 2013 14:15 -

Il est institué en République du Mali un Ordre National des Médecins regroupant l'ensemble des médecins et chirurgiens dentistes habilités à y exercer leur art.

L'Ordre est un organisme professionnel doté de la personnalité civile et agissant sous sa seule responsabilité. [Télécharger le document ici](#)